

Règlement du Jeu

« Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO »

12/07/2025 au 26/08/2025

Préambule :

Le présent partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les sociétés King Jouet et Lego dans l'organisation et la gestion du Jeu « Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO », et ce dans le respect des obligations légales et contractuelles.

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la réussite de cette opération promotionnelle, en vue de récompenser les clients fidèles à l'Enseigne King Jouet par des lots, sous réserve des conditions et modalités exposées dans les articles suivants.

Article 1 : Organisateur et Partenaire

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « L'Organisateur »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 €uros, dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise du 12 juillet au 26 août 2025, un Jeu sans obligation d'achat dénommé « Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO » (ci-après dénommé « Le Jeu »), en partenariat avec le Fournisseur LEGO.

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Pour participer, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Pouvoir se rendre disponible le 21 septembre 2025 à Paris ;
- Se rendre dans un magasin King Jouet de votre choix tous les mercredis ou les samedis à partir du 12 juillet jusqu'au 26 août 2025 afin de réaliser une création (attention, si vous réalisez cette création en magasin vous devrez la laisser sur place) ou la réaliser à domicile ;
- La création devra représenter un objet indispensable pour vos vacances d'été et ne devra pas dépasser 300 éléments LEGO, si vous réalisez votre création en magasin, vous ne pourrez pas repartir avec ;
- Vous devrez ensuite déposer une photo de votre création sur le formulaire de participation accessible via le QR code en magasin ou via le lien de participation sur le site internet www.king-jouet.com. NB : pour contrer des participations frauduleuses intégrant des

usages d'intelligence artificielle, il faudra fournir une photo de votre équipe avec votre création (durée de conservation de la photo – voir article 7).

- Votre équipe devra être composée de 3 à 4 personnes (vous y compris), les participants doivent avoir au moins 6 ans et, en cas de participation de mineurs, l'équipe devra comporter au moins une personne majeure titulaire de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une participation par équipe.

Le Jeu est accessible en magasin du 12 juillet au 26 août 2025 :

En magasin : en scannant le QR affiché en magasin

Sur le site Internet www.king-jouet.com : via le lien de participation dédié : https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/Animation_LEGO_25

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu se déroule **du 12 juillet au 26 août 2025 minuit**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 6 ans résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et ne concerne pas les territoires suivants : DROM-COM, Suisse, Belgique et Luxembourg.

Pour rappel, les mineurs devront être accompagnés dans leur équipe d'une personne majeure titulaire de l'autorité parentale.

Exclusion : toute personne ayant participé à l'Organisation du Jeu (King Jouet et Lego), ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur et du Partenaire et leurs éventuels partenaires commerciaux.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet. Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

Article 5 : Désignation des Gagnants

Les Gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants le **27 août 2025**.

Le tirage au sort permettra de désigner 24 Gagnants parmi les Participants (14 équipes gagnantes pour leur accès à la finale sur Paris, et 10 gagnants de lots Lego).

Les Gagnants auront un délai de 3 jours après annonce des résultats par mail. Ce délai expiré, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre Gagnant.

Article 6 : Lots

Lots 1 à 14 :

La participation au Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO pour vous et votre équipe (entre 3 et 4 personnes vous y compris).

King Jouet prendra en charge les frais de transport à hauteur maximale de 250 € par personne pour chaque équipe.

Déroulement du Tournoi :

Le Grand Tournoi se tiendra dans un cadre exceptionnel, au cœur de l'avenue des Champs-Élysées, dans son espace central piétonnisé, offrant un cadre emblématique pour cette compétition inédite, **le dimanche 21 septembre 2025, de 14H à 19H**.

Cette expérience unique sera accessible à toutes les familles, qu'elles soient constructrices en herbe ou déjà passionnées par les briques LEGO.

Les équipes sélectionnées (4 personnes) auront la chance de participer à plusieurs épreuves inspirées de l'univers LEGO®, mettant à l'épreuve leur imagination, leur rapidité et leur sens de la coopération. En parallèle du tournoi, le public pourra profiter :

- D'ateliers de construction en libre accès ;
- D'animations participatives pour tous les âges ;
- Et de nombreuses surprises géantes

L'événement est entièrement gratuit et ouvert au grand public, que ce soit en tant que participant ou simple spectateur sur les Champs-Élysées, avec un espace dédié au Jeu en libre accès. Cependant, le nombre de places étant limité en fonction de la capacité d'accueil du site, elles seront attribuées dans la limite des disponibilités.

Concernant la prise en charge du transport des participants par King Jouet :

- Les participants devront avancer les frais pour le transport, le remboursement par King Jouet se fera à posteriori.
- Les gagnants auront jusqu'au 30/09/25 pour transmettre leurs justificatifs de transport à l'adresse qui leur sera communiquée ensuite. Le remboursement se fera au 30/11/25 au plus tard.
- Il faudra qu'une personne de l'équipe fournisse un RIB (le nom figurant sur le RIB devra correspondre à celui d'une des personnes de l'équipe). Un seul remboursement par équipe/famille sera effectué.
- King Jouet se réserve le droit de contrôler la cohérence de la nature des frais réalisés et de décider du montant remboursé.
- Seront pris en charge les moyens de transport suivants sur justificatifs : billets de train, billets d'avion, ticket de métro ou de tramway, péage, essence.
- Pour les tickets de péage et l'essence : les frais d'un seul véhicule.
- Pour les billets de train et d'avion, ne seront pris en charge que les trajets en deuxième classe.
- Attention, le remboursement du transport sera soumis au contrôle de la présence des participants au grand Tournoi LEGO.

Lot 15 : 1 000 € de sets LEGO à choisir parmi les gammes LEGO City, LEGO Friends, LEGO Creator, LEGO Classic, LEGO DUPLO et LEGO Ninjago.

Lot 16 et 17 : Le centre commercial Heartlake City LEGO Friends 119,99 € + Le bateau pirate LEGO Creator 129,99 € + Le train de voyageurs express LEGO City 159,99 € + Le dragon gardien LEGO Ninjago 149,99 € - **valeur unitaire du lot : 559,96 €.**

Lot 18 et 19 : Le centre commercial Heartlake City LEGO Friends 119,99 € + Le bateau pirate LEGO Creator 129,99 € + Le train de voyageurs express LEGO City 159,99 € - **valeur unitaire du lot : 409,97 €.**

Lot 20 et 21 : Le train de voyageurs express LEGO City 159,99 € + Le centre commercial Heartlake City LEGO Friends 119,99 € - **valeur unitaire du lot : 279,98 €.**

Lot 22, 23 et 24 : Le bateau pirate LEGO Creator 129,99 € - **valeur unitaire du lot : 129,99 €.**

Pour la pyramide de lots : 10 lots à gagner, soit une valeur totale de 3 889,79 €.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données. Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « **Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO** » - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : service-clients@king-jouet.fr ou dpo@king-jouet.fr.

Les informations collectées (photo comprise) dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront en aucun cas recueillies à des fins commerciales et ne seront conservées par l'Organisateur que pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu, dans le respect des obligations légales ou réglementaires applicables.

Sur ce point relatif à la politique des données personnelles, il est possible de consulter la politique « Données personnelles » sur le site King Jouet et/ou écrire au DPO du Groupe King Jouet pour toute demande relative au traitement de données personnelles lié au Jeu (dpo@king-jouet.com).

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site. L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

Article 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante:

King Jouet – Jeu « **Grand Tournoi des Champs Elysées LEGO** » - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : service-clients@king-jouet.fr

Article 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet <http://www.king-jouet.com>. Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (service-clients@king-jouet.fr).